

DEPARTEMENT Ardèche ARRONDISSEMENT Largentière CANTON Berg-Helvie	Commune de SAINT JEAN LE CENTENIER
	PROCES VERBAL - COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 30 septembre 2024
	L'an deux mille vingt-quatre, le trente septembre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN LE CENTENIER étant assemblé en session Ordinaire, à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de M Driss NAJI, Maire.
Présents : NAJI Driss, ARSAC Joël, BOYER Didier, COMBAZ Sabine, CHENIVESSE Michel, DORTHE Michel, CROZIER Joël, GAILLARD Jean-Pierre (arrivé à l'ordre du jour n°2), GERBERON Olivier (arrivé à l'ordre du jour 2), MOREL Julie Excusés : BÈQUE Christiane (pouvoir à sabine COMBAZ), GASCHET Patrick, LE DORÉ Bertrand (pouvoir à Julie MOREL), Absents : BIDORET Léa, MAGNIN Mélanie,	
Secrétaire de séance : Julie MOREL Mode de scrutin : Ordinaire	

Le Maire tient à adresser au nom du Conseil Municipal ses pensées amicales et affectueuses à Annick et Jean-Pierre GAILLARD suite au décès du papa d'Annick.

Le Maire indique qu'il est nécessaire de voter les tarifs des taxes d'assainissement à compter du 1^{er} juillet 2024. Le Maire demande d'inscrire la question à l'ordre du jour et de la traiter en premier. Décision accord à l'unanimité.

1°) **Taxe d'assainissement : Tarifs à compter du 1^{er} juillet 2024**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer les tarifs des différentes taxes d'assainissement du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025. Le Maire rappelle que pour une consommation de 120 m³, le montant de l'abonnement ne doit pas dépasser 40% du total de la facture. Après discussion, le Maire propose de ne pas modifier les tarifs et donc de valider les tarifs suivants :

Taxe pour tous les branchés		77.91 Euros/an/compteur
Taxe sur le m ³ d'eau	Jusqu'à 50 m ³	1.68 Euros/m ³
	de 51 à 100 m ³	0.43 Euros/m ³
	> 100 m ³	0.38 Euros/m ³

Décision : accord à l'unanimité.

Arrivée de Jean-Pierre GAILLARD

2°) **Validation du procès-verbal du 29 août 2024**

Le Maire indique que le Procès-verbal a été envoyé par mail comme convenu. Le Maire demande s'il y a des remarques. Pas de remarques. Décision : Validation à l'unanimité.

3°) **Point sur les différents dossiers en cours**

Le Maire fait part du courrier de l'Etablissement Public Territorial du Bassin Versant de l'Ardèche sur la programmation de travaux pour la période 2025-2030 (Contrat « Eau & Climat »), cela concerne les anciens contrats de rivière. Etant une compétence de la CDC Berg et Coiron, elle se charge de transmettre les différentes programmations de travaux. Pour la commune : reprise du dossier sur les abords de la Claduègne en dessous du village, les soutènements (gabions) sont fragilisés.

Olivier GERBERON indique que la rivière creuse autour des piliers du pont/viaduc des Arches (propriété du SEBA) et du pont de la RD 458 (propriété du Département) : déchaussement. Le Maire indique que ces problèmes ont été signalés aux différents propriétaires.

Jean-Pierre GAILLARD aimerait qu'une réunion soit organisée avec l'EPTB afin d'avoir la réglementation précise sur l'entretien des rivières et des berges et sur l'évacuation des déchets (les droits et les devoirs des propriétaires au droit de la rivière).

Le Maire informe que différentes commissions communales se sont réunies. Elles pourront faire un point en fin de séance (point divers).

Réhabilitation du château : Le Maire indique que plusieurs réunions ont eu lieu avec le SDEA et l'architecte patrimoine afin de finaliser le dossier de consultation pour les travaux de mise hors d'air et hors d'eau de l'ensemble des bâtis.

Ecole : La réunion de rentrée scolaire aura lieu le 1er octobre à l'école à 18h00. Ce sera l'occasion pour les parents de visiter la cantine.

CDC Berg et Coiron : Le dossier PLUi avance, les premiers éléments d'études indiquent que le montant de participation de la commune serait d'un peu plus de 3 000 € pendant 10 ans. Le Maire indique que le rapport de la CLECT devra être validé en Conseil.

4°) Attribution des subventions 2024 aux associations

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter les subventions pour les associations de la commune et hors commune dans le cadre du budget 2024.

Le Maire indique que la commission « Associations » s'est réunie le 16 septembre 2024 et fait part du travail réalisé. Il est précisé que seules les demandes complètes reçues par courrier ont été étudiées. L'Amicale Laïque ne sollicite pas de subvention pour 2024.

Le Maire rappelle que des conventions sportives pour les jeunes licenciés avec Berg Helvie, OBCH et BMX Riders sont en place. Afin de bénéficier de 28 € par jeune licencié, l'association doit transmettre en Mairie la liste des jeunes domiciliés sur la commune. Cela représente 26 enfants.

Après discussion, le Maire propose de valider les propositions de la commission et d'attribuer des subventions pour l'année 2024, selon le détail ci-dessous :

Associations communales : 200 € : Association Gym « Les Intrépides », ACCA Saint Jean, Club Union et Amitié, Comité des Jeunes, Amicale des Boules, Association Bugnes et Fêtes, Saint Jean Animations, Association Arts et Inspirations, Association Sport Nature Saint Jean, Association Phoenix Line dance, Association Tungstène Théâtre, Association Berg Helvie Adulte

Associations hors commune :

- Association des Anciens Combattants (Section Villeneuve de Berg) : 50 €
- L'APATPH de Lavilledieu : 50 €
- Langage des Signes (Villeneuve de Berg) : 50 €
- Centre Socio Culturel (Villeneuve de Berg) : 200 €
- FSE Collège Laboissière (Villeneuve de Berg) : 100 €

Associations nationales : 30 € : APF France Handicap Territoire Drôme Ardèche (Porte les Valence), Association Française des Sclérosés En Plaques (Paris), AFM Téléthon, délégation Ardèche D07 (La Voulte sur Rhône)

Soit un total pour 2024 de 2 940 €.

Décision : Accord à l'unanimité.

Information de Jean-Pierre GAILLARD sur les futures aides/subventions du Département qui peuvent diminuer, cela se fait déjà dans d'autres départements.

5°) Demande de subvention exceptionnelle de l'Association ardéchoise des chasseurs et chiens d'arrêt

Le Maire rappelle qu'une demande de subvention exceptionnelle avait été faite le 23 janvier 2024 pour l'organisation du championnat de France de la Journée Saint Hubert en Ardèche. Compte tenu du décès du Président de l'association, cette demande n'avait pas été traitée ne sachant pas si la manifestation allait être maintenue. Le Maire informe que la manifestation du 14 décembre est maintenue et fait part des coordonnées du membre de l'association en charge de celle-ci. Elle se déroulera sur 8 communes.

Suite à la demande d'une subvention exceptionnelle pour l'organisation de la finale du championnat de France de la Journée Saint Hubert en Ardèche sur la commune de Saint Jean le Centenier, et après discussion, le Maire propose d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 € pour l'organisation de cette manifestation.

Décision : Accord à l'unanimité.

6°) Ecole : Participation sur les frais de fonctionnement pour les enfants hors commune, année scolaire 2023-2024 : Délibération à prendre

Le Maire indique que pour l'année scolaire 2023-2024 :

- 14 enfants de Mirabel et 1 enfant de St Gineys en Coiron ont été scolarisés sur l'école ;
- 7 171 repas et 4 127 garderies ont été facturés ;
- Le coût restant à charge pour la commune : 2.33 € par repas et 0.34 € par garderie ;
- Le budget alloué pour chaque enfant : 40 € pour projet pédagogique, 30 € pour les consommables, 10 € pour les manuels et 10 € pour les photocopies ;
- Le coût total par élève (périscolaires compris) est de 995 € (montant arrondi).

Le Maire indique qu'à l'avenir, il y aura de moins en moins de contrats aidés, ce qui va considérablement augmenter le coût des agents.

Le Maire rappelle que par délibération du 23 octobre 2017, il avait été décidé de fixer chaque année par délibération, le montant de la participation des communes de résidences concernées par la scolarité des enfants faite sur la commune d'accueil et le calcul du montant de cette participation selon la réglementation en vigueur, en fonction du bilan de l'école réalisé.

Le Maire présente le bilan de l'année écoulée en détaillant l'ensemble des dépenses et des recettes. Il rappelle que le coût par enfant à la charge de la Commune reste très élevé par rapport à la participation demandée aux autres communes.

Compte tenu de l'évolution annuelle du montant de cette participation, le Maire propose de valider le principe de participation et le montant de 927.55 € par enfant pour l'année scolaire 2023-2024. Il indique qu'un courrier sera envoyé aux communes concernées, précisant :

- le bilan de l'année écoulée par élève et le montant total dû avec le nom des enfants concernés,
- le montant restant à payer pour l'année écoulée compte tenu de l'avance sollicitée,
- le montant de l'avance sur les frais de scolarité de l'année en cours basé sur le montant de l'année précédente X nombre d'élèves de l'année en cours / 2, avec la liste des enfants concernés.

Il précise que le solde de l'année écoulée et l'avance sur les frais de scolarité 2024-2025 seront à régulariser sur l'exercice en cours. Décision : accord à l'unanimité.

7°) Convention avec le SDEA dans le cadre de l'Assistance de Maitrise d'Œuvre pour les travaux de mise hors d'eau et hors d'air du château : Délibération à prendre

Le SDEA n'a pas encore transmis sa proposition de convention (gestion administrative de l'appel d'offre). D'après des premières informations, le coût de cette convention serait de 2 à 3 000 €. La question est donc reportée à un prochain conseil Municipal.

8°) Aménagement sécurité Entrée du village : Demande de subvention

Le Maire indique que le Département de l'Ardèche a mis en place un dispositif d'aide afin d'accompagner les communes pour des projets relatifs à la sécurité routière, sur les routes départementales.

Le Maire rappelle la vitesse excessive sur la route de Privas (RD 7) au Nord du village et sur la route de la Gare (RD 802), malgré la limitation à 50 kms/heure. Cela met en danger les usagers de la route ainsi que les riverains (privés ou entreprises) ayant un accès direct ou un accès par des voies ou chemins communaux sur les routes départementales. Il précise que des rencontres ont eu lieu avec les agents du bureau d'étude du Territoire Sud-Est afin de prévoir au mieux les aménagements nécessaires.

Le Maire présente les deux projets :

- Réalisation d'une écluse sur la ligne droite de la RD 7, route de Privas entre la sortie du village et l'intersection avec l'Impasse des Barges. Elle permettra de sécuriser les accès sur la RD7 des sorties de privés mais aussi les intersections avec les voies communales.
- Réalisation d'une écluse sur la ligne droite de la RD 802, Route de la Gare entre l'intersection avec la route du Village et La Maison de l'Eau. Elle permettra de sécuriser les sorties des entreprises, mais aussi l'accès au plateau scolaire, à l'école et aux arrêts de cars par les usagers, riverains.

Le montant total des travaux estimé par le bureau d'étude du Territoire Sud-Est s'élève à 28 000 € (montant arrondi).

Le Maire propose de valider les projets tels que présentés et demande l'autorisation de déposer un demande de subvention auprès du Département de l'Ardèche dans le cadre de leur réglementation relative à la réalisation d'aménagement en lien avec la sécurité routière. Il précise que l'aide peut aller jusqu'à 40 % du projet. Décision : accord à l'unanimité.

8°) Cession des parcelles AP 108, 109, Place des Abeilles : Décision à prendre

Le Maire informe le Conseil qu'une proposition a été reçue en Mairie de Monsieur et Madame CROZIER Joël, pour un montant de 90 000 €.

9°) Cession de la parcelle AP 367, Croix du Ranc : Décision à prendre

Le Maire indique qu'une personne a indiqué être intéressée par l'acquisition du box/garage, Impasse la Croix du Ranc. La proposition n'a pas encore été déposée.

Le Maire propose de traiter ces deux dernières questions en même temps et donc de reporter les questions relatives aux deux cessions à un prochain Conseil Municipal. Décision : Accord à l'unanimité.

10°) Divers

CDC Berg et Coiron : l'acquisition du bâtiment de la CCI, ZA Sausses a été finalisée : 3 entreprises pourront occuper les lieux. Le dossier d'acquisition de la salle d'exposition de ROTOMOD a bien progressé.

Sabine COMBAZ fait part des retours positifs du prestataire cantine et des repas proposés.

Didier BOYER indique qu'une rencontre a eu lieu à l'auberge avec la commission : de nombreux travaux seront à prévoir. Les travaux les plus urgents sont : l'isolation de la véranda, le gainage de la hotte de la cuisine, modification des toilettes à l'intérieur. Les devis seront faits par les aubergistes et présentés en Mairie.

Joël ARSAC indique que les plans du cimetière sont numérisés, 7 concessions ont été reprises.

Michel CHENIVESSE indique :

- que le programme des manifestations organisées sur la commune jusqu'en fin d'année doit être distribué à toute la population ;
- qu'il est nécessaire de refaire les structures pour l'affichage des manifestations en bordure de la RN 102 ;
- que de nombreuses illuminations sont défectueuses et demande si un devis peut être fait pour de nouvelles acquisitions : Accord du Maire.

Caméra vidéoprotection : une rencontre doit avoir lieu prochainement avec le référent Sûreté qui doit valider le nouveau projet.

La séance est levée à 20h15.

Fait à Saint Jean le Centenier, le 18 octobre 2024.

Driss NAJI,
Maire de Saint Jean le Centenier.